AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C1760**
FR0010208488-FS0858

16 octobre 2025

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**ENGIE**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 octobre 2025, le seuil de 5% du capital de la société ENGIE et détenir 123 786 401 actions ENGIE[2] représentant 133 465 926 droits de vote, soit 5,08% du capital et 4,16% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ENGIE sur le marché.

_____

[1] Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège notamment les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).
[2] Dont 8 960 613 ADR ENGIE représentant autant d'actions ENGIE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 620 994 actions ENGIE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 2 435 285 011 actions représentant 3 206 986 056 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.